

à dire aux commissaires que nous avons besoin d'un employé de plus; ils le nomment, et cette nomination suffit sans autre intervention de notre part. Si, dans les six mois, nous constatons que le sous-ministre n'est pas satisfait des services de cet employé, celui-ci est renvoyé et aussitôt les commissaires sont appelés à nous désigner quelque autre.

Douanes. Appointements et dépenses casuelles dans les divers ports du Dominion, somme additionnelle requise, \$25,000.

L'hon. M. PATERSON: Cela comprend tous les ports du Dominion. Nous avions espéré que nos prévisions de l'année dernière suffiraient, mais le surcroît d'affaires a été tel qu'il nous a fallu dans certains cas ouvrir de nouveaux bureaux, et dans d'autres, nous procurer de l'aide supplémentaire. Nous aurons besoin de cette somme de \$25,000 pour nous permettre de solder les comptes de l'exercice courant.

Frais de gestion. Département des Travaux publics. Dépenses casuelles. Somme additionnelle requise, \$1,000.

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics): La dépense totale sous cette rubrique jusqu'au 30 janvier 1911 a été de \$12,321.66. On estime qu'il y aura lieu de faire une dépense additionnelle de \$2,700 pour février et mars. Puis, nous avons employé des commis et dessinateurs surnuméraires pour une somme de \$1,478.34, formant une dépense effective totale au 31 mars de \$16,500. Le crédit n'est que pour \$15,500, il nous faut donc \$1,000 de plus pour solder la différence.

Travaux publics. Bâtiments publics, Ottawa, bâtiment des Archives canadiennes, somme additionnelle requise, \$2,341.68.

L'hon. M. PUGSLEY: Cette somme est destinée à régler une réclamation de l'entrepreneur, M. McGillivray, relativement au bâtiment des Archives canadiennes. La réclamation est pour un chiffre total de \$6,140.64. Elle a été soumise aux architectes et débattue aussi avec l'avocat de l'entrepreneur, et à la suite d'une assez longue délibération, les architectes ont alloué une somme de \$2,341.68, et c'est ce que ce cré dit est destiné à payer.

M. DANIEL: Cette somme doit-elle être payée hors contrat?

L'hon. M. PUGSLEY: Elle a été demandée en paiement de travaux supplémentaires et a été fixée d'abord à \$6,140.64.

M. CROCKET: Dans ces conditions, combien le bâtiment a-t-il coûté en tout?

L'hon. M. PUGSLEY: Le bâtiment a coûté \$116,861.67; une fois cette somme comprise, le prix de revient en serait de \$119,203.35.

M. DANIEL: Depuis combien de temps est-il terminé?

M. PATERSON.

L'hon. M. PUGSLEY: Il doit y avoir plus d'un an qu'il est terminé.

M. DANIEL: Comment se fait-il que cette réclamation ait été si lente à se produire?

L'hon. M. PUGSLEY: La réclamation date du mois de janvier 1907, mais elle a été contestée, et finalement l'entrepreneur qui réclamait \$6,140 a consenti à contre-cœur à accepter \$2,341 en règlement.

M. LENNOX: Qui était l'entrepreneur?

L'hon. M. PUGSLEY: M. McGillivray.

M. LENNOX: C'est un homme digne de confiance, je suppose.

L'hon. M. PUGSLEY: Très digne de confiance, à ce qu'on me dit.

M. BLAIN: L'affaire a-t-elle été portée devant les tribunaux?

L'hon. M. PUGSLEY: Non.

M. ARMSTRONG: Le bureau des archives fait une excellente besogne, et je crois comprendre que le local sera bientôt insuffisant. Le ministre songe-t-il à agrandir le bâtiment?

L'hon. M. PUGSLEY: Je reconnais que le bâtiment est assez bien rempli, et sans doute qu'il va nous falloir songer à l'agrandir un jour, mais nous n'avons pas encore étudié la question.

Port-Arthur et Fort-William, amélioration du port et de la rivière, dragage additionnel, \$267,422.27.

L'hon. M. PUGSLEY: A la dernière session \$900,000 furent votés pour dragage, construction d'un brise-lames et d'un mur de revêtement le long de la rivière de la Mission. La somme de \$380,000 a été allouée pour l'exécution des travaux à Fort-William, mais on a constaté que cette somme était insuffisante, et les travaux de dragage furent interrompus jusqu'à ce que la question eût été délibérée au conseil. Les représentations les plus pressantes ont été faites de la part des habitants de Fort-William et de la part du Grand-Tronc-Pacifique pour que les travaux fussent poussés le plus rapidement possible. Etant donnée l'importance de ces travaux au point de vue national, le Gouvernement a proposé à Son Excellence l'adoption d'un décret en conseil autorisant une prolongation de la loi, et il a été fait des travaux pour la somme de \$267,422 que nous demandons maintenant.

M. TAYLOR (Leeds): La population de Fort-William m'assure qu'autant vaudrait précipiter les élévateurs dans le fond du lac, si la convention de réciprocité est mise en vigueur.

L'hon. M. PUGSLEY: Oh, c'est là une erreur, les habitants de Fort-William sont enthousiastes à l'égard de cette convention,